

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : LAVASUD
Nom du dirigeant : Claude BLANC / M.CATTAROSI
Adresse site : Quartier des Aiguilles, Gignac La Nerthe
Code Postal : 13180
Adresse du siège : Quartier des Aiguilles
Numéro de téléphone :
Numéro SIRET : 37771390400011
Numéro SIRET du siège : 37771390400011
Code NAF : 8121 Z
Nombre de salariés : 6 à 9
Locataire :
Propriétaire :
Numéro contrat eau distribution publique : 1044939
Consommation annuelle : 11300 m³
ICPE : OUI
Si OUI, rubrique(s) ICPE : 1412-2b ; 2795-1 ; 2910-A2

2. Prescriptions techniques particulières :

Le diagnostic de l'établissement du 26/11/2024, en présence de Patrice FAVIERES (SAOM) et Sébastien GODEMER (Métropole Aix Marseille), a permis d'établir les prescriptions techniques suivantes :

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Eaux de nettoyage de citernes	Station physicochimique	Conformément à la réglementation et aux prescriptions du fournisseur	A minima Réaliser un bilan 24h mensuel avec les analyses suivantes : pH, T°, DBO5, DCO, MES, Métaux totaux, Hydrocarbures totaux, Ptotal, NGL, AOX	Boues, hydrocarbures	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input checked="" type="checkbox"/> DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.